



# élections CTPM

**Consultation afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein du Comité Technique Paritaire du Ministère (CTPM)**

Moins de 50% des votants se sont exprimés pour la consultation de représentativité pour le CTPM du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il est donc prévu un second tour pour désigner les organisations qui devront siéger. Qui vote ?

- Les enseignants-chercheurs appartenant aux corps propres des grands établissements
- Les allocataires de recherche
- Les élèves fonctionnaires stagiaires des établissements d'Enseignement Supérieur (ENS, ENC, ENSSIB)
- Les personnels enseignants et hospitaliers en fonctions dans les CHU
- Les personnels ATOSS de l'ASU ou des services déconcentrés exerçant dans les établissements du Supérieur
- Les personnels enseignants du second degré et du premier degré détachés dans le Sup.
- **Tous** les non titulaires, enseignants ou IATOS, de **droit public** en fonction dans les établissements du Supérieur et de la Recherche (EPST).

Pour les autres catégories de personnels, la représentativité est établie à partir des résultats obtenus aux CAP et CTP spécifiques à l'Enseignement Supérieur antérieurement.

**Cette consultation est organisée dans tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

**Le 27 mars 2007**

## Un CTP a un rôle important :

C'est un lieu de consultation et d'information traitant notamment des questions relatives :

- aux problèmes généraux d'organisation des administrations, établissements ou services
- aux conditions générales de fonctionnement des administrations et services
- aux programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et à leur incidence sur la situation du personnel
- à l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches de l'administration concernée
- aux problèmes d'hygiène et de sécurité
- aux critères de répartition des primes

## Cette consultation...

... contribuera à définir la représentativité de chaque organisation syndicale au CTPM et les personnels auront donc à se prononcer sur un sigle syndical

**FERC CGT**

(Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture CGT)

Par delà ce sigle, ce sont des militants et des militantes que vous connaissez dans votre établissement, et qui luttent avec vous au quotidien.

**l'enseignement supérieur et la recherche représentent un enjeu capital entre ceux qui veulent les démanteler ou les instrumentaliser et nous, à la CGT, qui voulons développer un grand service public**

La mobilisation des personnels a permis de repousser la discussion du projet de loi sur la modernisation des Universités mais, dans la Recherche, le combat contre les mauvais coups (ANR, AERES, etc.) ne fait que commencer.

**Se battre pour le service public, sa transformation au service de tous, se battre pour les revendications des personnels en terme de reconnaissance des qualifications, des moyens de formation et de recherche, se battre pour une égalité de traitement sur tout le territoire, c'est notre objectif.**

La CGT a joué un rôle moteur dans toutes les mobilisations, a appelé de toutes ses forces à la généralisation du mouvement sur ces revendications et a essayé de les faire partager au plus grand nombre.

Elle continuera à développer les mobilisations nécessaires pour gagner les moyens réels d'assurer nos missions d'enseignement supérieur et de recherche publics.

L'ensemble des personnels, quoiqu'on tente de faire croire, est très attaché aux valeurs d'égalité, de démocratie, de partage, de reconnaissance et de qualité.

Demain, avec les réformes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'élitisme et la ségrégation seront de mise et personne n'y gagnera ! Pas même les entreprises...

A terme, ce qui est visé c'est que l'employeur de tous les personnels ne soit plus l'Etat mais leur établissement ou telle ou telle structure conjoncturelle ou locale (PRES, pôles, etc.) s'y substituant. Celle-ci, avec ses moyens propres et alloués globalement, pourrait décider des recrutements, des niveaux de rémunération, des conditions de travail, des licenciements, comme c'est déjà le cas pour les contractuels ou les vacataires. Au final, c'est bien la casse du statut des fonctionnaires.

## Individualisation à l'extrême

L'individualisation des carrières (droit individuel considéré comme opposé aux garanties collectives) et celle des rémunérations sont présentées comme des mesures de reconnaissance et de valorisation des personnes.

En réalité, elles leur refusent définitivement de faire valoir leurs droits collectifs, y compris celui de participer pleinement au service public.

Le dispositif d'évaluation et l'enveloppe indemnitaire globale déléguée par le Ministère tendent à renforcer la notion de mérite, au détriment de celle de qualification mise en oeuvre.

## Résorption de l'emploi précaire

Le manque de personnels au regard des missions et du nombre d'étudiants et autres usagers, le désengagement financier de l'état, la mauvaise gestion et l'absence de politique prévisionnelle des emplois conduisent au recrutement de non titulaires, enseignants ou non, sans parler des emplois aidés qui reviennent en force.

Sachons que nos collègues non-titulaires effectuent exactement les mêmes tâches que les titulaires et concourent de manière permanente au fonctionnement du service public. Ce sont justement les conditions édictées par la loi pour fonder l'occupation des emplois par des fonctionnaires !

Aujourd'hui, plus d'un personnel sur trois est non-titulaire : un CDI Fonction Publique est créé pour stabiliser un petit nombre de non-titulaires mais les priver de toutes garanties et droits liés au statut de la Fonction Publique. Là n'est pas la solution !

Nous exigeons la création des postes statutaires nécessaires à la titularisation de l'ensemble des non-titulaires et la mise en route d'un plan d'intégration.

## Un Enseignement Supérieur à deux vitesses

Le Pacte pour la Recherche, adopté il y a peu, permet le démantèlement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche publics :

Se mettent en place des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES). Y interviennent non seulement les subventions d'Etat mais aussi des ressources au titre de participation à des programmes nationaux ou internationaux, du produit des contrats de Recherche ou de valorisation de la Recherche et enfin, des subventions des collectivités territoriales.

Ce sont donc des actions choisies qui sont subventionnées et non pas l'ensemble des activités du Service Public. Comme nous l'avons dit contre l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) quand elle fut créée, c'est la mort programmée des financements récurrents au profit de financements ciblés, sur projets strictement sélectionnés et à courte vue.

D'autre part, lier de manière organique les établissements à leur bassin d'emplois ou simplement leur région et ses entreprises, n'est-ce pas immanquablement réduire leurs actions à ce qui représente un intérêt immédiat pour le bassin d'emplois, la région et ses entreprises et condamner les disciplines réputées non-rentables et la Recherche fondamentale à survivre avec les seules et minces dotations d'Etat ?

De la même façon, réserver en quelque sorte la Recherche de haut niveau ou de niveau international à des PRES dédiés aux étudiants de 3<sup>e</sup> cycle, n'est-ce pas condamner les Universités de droit commun à ne plus pouvoir adosser leurs Formations à la Recherche ?

N'est-ce pas favoriser l'émergence d'Universités de seconde zone, sans Recherche et dédiées aux étudiants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle ? Ce faisant, ne voyons-nous pas réapparaître les projets d'un certain Devaquet, il y a 20 ans, des Collèges Universitaires ?

Enfin, que devient la démocratie des instances Universitaires alors que les PRES prendront les orientations stratégiques pour l'élite qui leur sera réservée ? Quel avenir pour les petites ou moyennes Universités qui voient leurs écoles doctorales péricliter ? Que deviennent les orientations globales des EPST fragmentées en pôles, PRES et autres RTRA ?

## Aujourd'hui, la CGT, ses organisations, ses militantes et ses militants, mettent tout en œuvre :

**pour défendre avec vous  
un véritable service public,  
efficace socialement et  
ouvert au plus grand nombre**

## Obtenons ensemble :

- l'arrêt des suppressions de postes, la création d'emplois de titulaires en nombre et des budgets qui répondent aux nécessités de nos missions de service public,
- des liens forts entre Formation et Recherche dans tous les cycles,
- des diplômes nationaux garants de la cohérence de notre système d'Enseignement Supérieur et de la reconnaissance des qualifications,
- l'arrêt de l'externalisation des activités et des privatisations directes ou déguisées
- le développement de la démocratie à tous les niveaux.

**C'est dans un contexte difficile que vous êtes appelés à choisir l'organisation qui vous représentera au CTPM.**

**Votez FERC CGT**

**Donnez-vous les moyens  
de la reconquête sociale**